

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 07 mai 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – SILLARD – PETIT – HERAULT – DESAINTEJEAN.

Absents : MM. ECOBICHON –

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°10 du 04 juin 2024.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

FONTENILLE – STADE ROBERT VIOLLET 2 – NNI 161410102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 25/06/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 25/06/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

VERTEUIL SUR CHARENTE – STADE DE LA GARE 1 – NNI 164000101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

VERTEUIL SUR CHARENTE – STADE DE LA GARE 2 – NNI 164000102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 25/06/2024, ainsi que des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CONFOLENS – STADE DU PIGEONNIER – NNI 161020101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/06/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

PUYMOYEN – STADE FUTSAL EX. LFNA 1 – NNI 162719901

Cette installation n'est pas classée.

Date de mis en service : 18/04/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 en date du 24/06/2024 ainsi que des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Tests In-situ initiaux du 18/04/2024 : conformes (Labo des Sols)
- PV de la Commission de Sécurité du 22/06/2023
- AAC du 27/06/2024 (150 personnes en pourtour dont 50 effectif permanent)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 18/04/2034.

PUYMOYEN – STADE FUTSAL EX. LFNA 2 – NNI 162719902

Date de mis en service : 18/04/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 en date du 24/06/2024 ainsi que des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Tests In-situ initiaux du 18/04/2024 : conformes (Labo des Sols)
- PV de la Commission de Sécurité du 22/06/2023
- AAC du 27/06/2024 (150 personnes en pourtour dont 50 effectif permanent)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 18/04/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ROUMAZIERES LOUBERT (TERRES DE HAUTE CHARENTE) – STADE DU PETIT MADIEU 1 – NNI 161920101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Délibération du Conseil Municipal du 03/06/2024 pour le changement de Nom de l'installation qui devient le « STADE JEAN LABARUSSIAS »

La C.R.T.I.S. prend note et effectue le changement de nom.

ROUMAZIERES LOUBERT (TERRES DE HAUTE CHARENTE) – STADE DU PETIT MADIEU 2 – NNI 161920102

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Délibération du Conseil Municipal du 03/06/2024 pour le changement de Nom de l'installation qui devient le « STADE JEAN LABARUSSIAS 2 »

La C.R.T.I.S. prend note et effectue le changement de nom.

ROUMAZIERES LOUBERT (TERRES DE HAUTE CHARENTE) – STADE DU PETIT MADIEU 3 – NNI 161920103

Cette installation est classée au Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 JUILLET 2024 – PV N° 11

PAGE 4/34

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Délibération du Conseil Municipal du 03/06/2024 pour le changement de Nom de l'installation qui devient le « STADE JEAN LABARUSSIAS 3 »

La C.R.T.I.S. prend note et effectue le changement de nom.

VERDILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 163970101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- AOP du 10/04/2004 (170 personnes en pourtour, 50 permanents et 80 en tribune).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AOP.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ROCHEFORT – STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 3 – NNI 172990203

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/09/2032.

Date de mise en service : 25/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 25/06/2024 (à la suite de l'Avis Préalable du 14/06/2022), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 25/06/2024 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S.

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 25/01/2025 date limite)

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 25/01/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

ROCHEFORT – STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 2 – NNI 172990202

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Date de mise en service : 25/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN en date du 25/06/2024 (à la suite de l'Avis Préalable du 14/06/2022), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 25/06/2024 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S.

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 25/01/2025 date limite)

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 25/01/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

LA ROCHELLE – STADE DU PETIT MARSEILLE 1 – NNI 173001301

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

GEMOZAC – STADE DES BEAUPANTS – NNI 171720301

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/06/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Certificat de conformité Analyse HAP du 28/04/2023

La C.R.T.I.S. prend note.

FONCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 171640103

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/02/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/10/2023 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S., concernant la mise en place d'un Pare-Ballons de 6h de hauteur sur une longueur de 90m, et mise en place d'un grillage de 2m de hauteur sur une longueur de 13m avec portail de 2x2m.

La C.R.T.I.S. prend note et valide la conformité des travaux.

ST GENIS DE SAINTONGE – STADE DE LA CANDELLERIE – NNI 173310101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- AOP du 12/10/2010 (1200 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AOP.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

GUERET - STADE LEO LAGRANGE 4 - NNI 230960104 (CFTIS du 20/06/2024)

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 30/06/2023.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 10/11/2023.
- Rapport de visite du 11/07/2022 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/09/2027.

- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LIMEYRAT – STADE RENE GAILLARD – NNI 242410101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/06/2024 effectué par M. Jacques COUPLÉ, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 13/03/2019 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2034.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 1 - NNI 245570101 (CFTIS du 20/06/2024)

Cette installation est classée au Niveau T2 PN jusqu'au 22/07/2026.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un drainage et arrosage pour un Niveau T2 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 25/04/2024
- Délibéré de la Mairie du 30/11/2023
- Plan de situation de l'installation
- Cahier des charges et devis
- Plan du drainage
- Plan d'arrosage
- Fiches Techniques du matériel de drainage

La commission note que les travaux portent essentiellement sur la réfection complète de l'arrosage intégré, du drainage, du reprofilage et des abords de l'aire de jeu.

La C.F.T.I.S. rappelle que :

- La FFF n'accorde pas d'agrément pour les arroseurs.
- Seuls les arroseurs avec diamètre apparent au sol de 60 mm maximum et escamotables, sont autorisés à l'intérieur de l'aire de jeu.
- Les têtes d'arroseurs situées dans l'aire de jeu sont rigoureusement au niveau de celle-ci, sans dépassement ni enfoncement.
- Les tampons et couvercles de regards, non décrits ni positionnés précisément dans le projet, s'ils sont situés en zone de sécurité, ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature, ni par leur altimétrie.
- Le projet prévoit pour le terrain un reprofilage en forme de toit dit en pointe de diamant.
- Pour un niveau T2, la pente doit être inférieure à 0,5% dans le sens longitudinal, et inférieure à 1% dans le sens transversal. Ce dispositif permet d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Quelle que soit la nature du revêtement sportif, et afin de ne pas perturber les acteurs du jeu, les pentes de l'aire de jeu doivent être maintenues sur une bande de 1,50 m minimum au-delà des lignes de jeu.
- Pour les terrains en pelouse, la nature du revêtement est identique à celle de l'aire de jeu sur une bande de 1,50 m autour des lignes de jeu et sur la totalité de l'aire de la cage de but (Art 3.2.5).
- Au-delà de cette bande de 1,50 m, la zone de sécurité peut être réalisée avec du gazon synthétique dont les valeurs de qualité correspondront au niveau de classement correspondant au niveau de classement de l'installation. De fait cela exclut l'utilisation de gazon synthétique paysager.
- La zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée.
- La cote n'étant pas précisée sur le plan, il est rappelé que la zone de sécurité sera également de 2,50 m minimum entre chaque point de corner et la piste d'athlétisme :
- L'art.3.6 prévoit que lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles et sur la longueur si nécessaire, de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m.
- Une distance minimum de 1,00 m est respectée entre l'extérieur de la ligne de touche et les équipements tels que bacs de réception de sauts, pistes d'élan, dalles supports de réception de la perche, etc.

- Les terrains en pelouse naturelle classés T1, T2 et T3 devront faire l'objet de tests in situ à échéance de classement puis tous les 5 ans et ils devront répondre aux exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité (Art 3.2.6.1).

La C.F.T.I.S. donne un avis réglementaire favorable au projet d'installation d'arrosage automatique intégré sous réserve qu'il soit réalisé conformément aux normes NF EN 12484 1 à 5 « Techniques d'irrigation Installations avec arrosage automatique intégré des espaces verts » et pour les différents aménagements dans le respect de la norme P 90 113 et du règlement Fédéral de 2021.

LIMEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 242400101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un remplacement de la main courante pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 29/04/2024
- Délibéré de la Mairie du 04/04/2024
- Plan de Masse
- Plan de situation de l'installation
- Dossier de présentation du projet et devis
- Plan du projet

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un remplacement de la main courante pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

COULAURES – COMPLEXE SPORTIF OMNISPORT MICHEL GOY – NNI 241379901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 en date du 30/05/2024 ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/05/2024 effectué par M. Jacques COUPLÉ, membre C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 09/08/2023
- AOP du 08/09/2023 (340 personnes en pourtour dont 190 effectif permanent)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal3 jusqu'au 04/06/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

MERIGNAC - STADE DU JARD 1 - NNI 332810401 (CFTIS du 20/06/2024)

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/03/2034.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ 31/05/2024.

- Rapport de visite du 26/01/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Les bancs de touches joueurs mesurent 3,5 m au lieu de 5 m (Art. 3.9.5.2)

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 20/12/2024.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

LUSSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 332610101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 31/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 26/10/2021 (300 personnes en pourtour)

- Rapport de visite du 31/05/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

- Filets et fixation en mauvais état (art. 3.9.2 *)

Elle constate la non-conformité majeure suivante !

- Pas de sécurisation des bancs de touche et fixation manquante (art. 3.9.5.1 *)

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées avant le 30/09/2024, une visite de contrôle devra être effectuée pour le classement de cette installation en Niveau T5 PN.

ST SAVIN – STADE MAURICE LACOSTE 1 – NNI 334730101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 24/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 03/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 05/06/2014 (542 personnes en pourtour et 140 en tribune)

- Rapport de visite du 03/06/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Elle constate la non-conformité majeure suivante !

- Clôture complète de l'installation (art. 6.3 *)

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées avant le 30/09/2024, une visite de contrôle devra être effectuée pour le classement de cette installation en Niveau T4 PN.

ST SULPICE DE FALEYRENS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 334800101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 31/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 10/06/1999 (175 personnes en pourtour)
- Rapport de visite du 05/03/2023 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2034.

VILLENAVE D'ORNON – STADE WANGERMEZ – NNI 335500501

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 31/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 10/01/2022 (400 personnes en pourtour et 280 personnes en tribune)
- Rapport de visite du 01/06/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2034.

EYNESSE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 331600102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 12/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 11/06/2024, ainsi que des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

ETAULIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 331590101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 31/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 31/05/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 19/01/1998 (299 personnes en pourtour)

Pour rappel, les bancs de touche joueurs sont obligatoires pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2. *)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/07/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

LE TEICH – PARC DES SPORTS 1 – NNI 335270201

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une extension et restructuration du bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/05/2024
- Lettre de la Mairie du 03/05/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan côtés des vestiaires (extension 2 vestiaires joueurs de 29m² et 2 vestiaires arbitres de 12m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une extension et restructuration du bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

VILLENAVE D'ORNON - STADE PIERRE DE BROSSOLETTE 2 - NNI 335500302

La CRTIS prend connaissance de la demande de dérogation pour l'autorisation de jouer sur le terrain synthétique de BROSSOLETTE du RC CHAMBERY durant la durée des travaux du terrain d'honneur.

Elle rappelle que le STADE PIERRE DE BROSSOLETTE 2 - NNI 335500302 de VILLENAVE D'ORNON est classé Niveau T6 SYN jusqu'au 05/02/2034, et que le RC CHAMBERY qui joue en Régional 3 ne peut jouer que sur un terrain de Niveau T5 minimum (article 6.1 des RG).

La CRTIS donne un avis DEFAVORABLE pour cette demande dérogation.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST AVIT – STADE MUNICIPAL – NNI 402500101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/07/2034.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LA SAUVETAT DE SAVERES – STADE MUNICIPAL – NNI 472890101

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 27/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Plan de le l'Aire de jeu
- Lettre de la mairie pour réalisation travaux du 28/06/2024
- AAC du 27/06/2004 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

PORT STE MARIE – STADE TIVOLI ALBERT GALASSYS – NNI 470220101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 19/06/2024, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 08/11/2022, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 18/06/2024 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 19/05/2004 (200 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/07/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

RONTIGNON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 644670101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 PN en date du 11/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/06/2024 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- AOP du 04/10/2004 (342 personnes en pourtour et 158 en tribune)

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

BIZANOS - NOUSTE CAMP - NNI 641320101 (CFTIS du 20/06/2024)

Cette installation est classée en Niveau T1 PSH jusqu'au 25/02/2031.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec pour objectif la réalisation d'une tribune en arrière du but Nord et d'une tribune dédiée aux visiteurs côté opposé ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé par le Stadium Manager du PAU FC du 04/06/2024.

- Plan du projet

La C.F.T.I.S. note que la présente demande concerne principalement la réalisation d'une tribune en arrière du but Nord et la mise en place d'une tribune dédiée aux visiteurs en arrière du but Sud.

La C.F.T.I.S. attire l'attention sur le point suivant :

- L'implantation de la tribune doit être à une distance de 7,00 m minimum derrière la ligne de but (Art 3.4). Cette remarque est valable pour les 2 tribunes.

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T1 PSH sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les zones de sécurité et de sécurité augmentées, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T1 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

STE OUENNE – STADE MUNICIPAL MARCEL BONNEAU A8 – NNI 792840102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Initial en Niveau A8 PN en date du 10/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 10/06/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/07/2034.

VILLIERS EN PLAINE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 793510102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Initial en Niveau T7 PN en date du 17/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de Visite du 19/06/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 14/05/1998 (2000 personnes en pourtour dont 50 en effectif permanent)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

CLESSE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 790940102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 13/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 21/05/2024 (1650 personnes en pourtour et 50 personnes en pourtour couvert)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2034.

EXIREUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 791140101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de Visite du 10/06/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AAC du 13/06/2024 (400 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2034.

EXIREUIL – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 791140102

Cette installation n'est pas classée en Niveau A8 PN jusqu'au 10/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 10/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de Visite du 10/06/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST GEORGES DE NOISNE – STADE MUNICIPAL – NNI 792530101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19//2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

MAZIERES EN GATINE – STADE MUNICIPAL – NNI 791720101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 04/04/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une sécurisation de l'Aire de jeux et clôture de l'installation pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/06/2024
- Lettre de la Mairie du 06/05/2024
- Plan de situation de l'installation

- Plan de sécurisation et clôture
- Dossier complet projet

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une sécurisation de l'Aire de jeux et clôture de l'installation pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

STE OUENNE – STADE MUNICIPAL MARCEL BONNEAU A8 – NNI 792840102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une mise en place de Pare-Ballons pour un Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 10/06/2024
- Plan des Pare-Ballons

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une mise en place de Pare-Ballons pour un Niveau A8 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau A8 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

VILLIERS EN PLAINE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 793510101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une mise en place de bancs de touche pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 17/06/2024
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeux
- Plan des bancs de touche

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une mise en place de bancs de touche pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LE PIN – STADE ANDRE LARUS – NNI 792100101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 24/06/2024 (700 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AAC.

VASLES – STADE ABEL CHARGELEGUE 1 – NNI 793390101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 20/06/2024 (240 personnes en tribune et 1500 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AAC.

CHATILLON SUR THOUET – STADE ANDRE DECOUX – NNI 790800101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/06/2033.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 JUILLET 2024 – PV N° 11

PAGE 18/34

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires transmis :
- Attestation Administrative de Capacité du 29/05/2024 (1400 personnes en pourtour).
La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AAC.

MELLE – STADE BEAUSOLEIL 1 – NNI 791740201

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires transmis :

- Lettre d'intention de travaux de la Mairie en date du 01/07/2024, concernant la mise en conformité de la main courante et la clôture de l'installation.

La C.R.T.I.S. prend note et attend que la Mairie informe la CDTIS du District des Deux-Sèvres de la fin des travaux pour qu'elle puisse effectuer une Viste pour valider la conformité de ces derniers.

MELLE – STADE DU PINIER 1 – NNI 791740101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/03/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires transmis :

- Lettre d'intention de travaux de la Mairie en date du 01/07/2024, concernant la mise en conformité de la clôture de l'installation.

La C.R.T.I.S. prend note et attend que la Mairie informe la CDTIS du District des Deux-Sèvres de la fin des travaux pour qu'elle puisse effectuer une Viste pour valider la conformité de ces derniers.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE DE MONTEE ROUGE 2 – NNI 860660102

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 11/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 10/06/2024 effectué par M. Patrice HERAULT, membre C.R.T.I.S.
- AAC du 08/07/2024 (270 personnes en pourtour et 29 personnes en effectif permanent).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/07/2034.

FONTAINE LE COMTE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 861000102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 14/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 10/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/07/2034.

JAUNAY CLAN – STADE DE LA PAYRE 1 – NNI 861150201

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 JUILLET 2024 – PV N° 11

PAGE 19/34

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 27/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 27/06/2024, ainsi que des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/07/2034.

JAUNAY CLAN – STADE DE LA PAYRE 2 – NNI 861150202

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 27/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 27/06/2024, ainsi que des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/07/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

1. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHATELLERAULT – GYMNASSE DE LA MARRONNERIE – NNI 860669902

Cette installation était classée en Niveau Futsal4 jusqu'au 21/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 17/06/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

JAUNAY CLAN - GYMNASSE DE LA HAUTE PAYRE - NNI 861159901

Cette installation était classée en Niveau Futsal3 jusqu'au 27/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 28/06/2024.

- AOP du 24/03/2024 (250 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/07/2034.

JAUNAY CLAN - GYMNASSE DU BOURG - NNI 861159902

Cette installation était classée en Niveau Futsal3 jusqu'au 26/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 28/06/2024.

- AOP du 08/06/2013 (100 personnes en pourtour et 250 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/07/2034

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MARIGNY BRIZAY – COMPLEXE SPORTIF ALAIN DUPLEIX – NNI 861460101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/03/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- AOP du 26/10/2021 (300 personnes en pourtour)
- Rapport de visite du 14/06/2024 effectué par M. Patrice HERAULT, membre C.R.T.I.S.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Zone de sécurité non conformes (art. 3.3. *)**
- **Pas de sécurisation des bancs de touche et fixation manquante (art. 3.9.5.1 *)**
- **Présence d'une plaque béton non protégée sur l'aire de jeu (art.3.1.1 *)**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées avant le 30/09/2024, une visite de contrôle devra être effectuée pour le classement de cette installation en Niveau T5 PN.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 2 SYN – NNI 871540102

Cette installation était classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 30/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents complémentaires transmis :

- Plan de l'Aire de jeu avec tracé mixte Football/Rugby

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

SOYAUX – STADE DES ROCHERS 2 – NNI 163740202

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/11/2023 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/06/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ROUMAZIERES LOUBERT (TERRES DE HAUTE CHARENTE) – STADE JEAN LABARUSSIAS 1 – NNI 161920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 14/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/05/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 230 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50 (pour info valeur minimale en niveau E5 : 0.50)
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/07/2026.

FONTAFIE (TERRES DE HAUTE CHARENTE) – STADE BERNARD MENEZ – NNI 161490101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/05/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

MONTIGNAC CHARENTE – STADE DES PONTS – NNI 162260101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 131 Lux
 - **U1h (EhMin/EhMax) : 0.40 (pour info valeur minimale en niveau E6 : 0.40)**
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

ETAGNAC – STADE DES CASSONNES – NNI 161320101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/06/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
 - **U1h (EhMin/EhMax) : 0.40 (pour info valeur minimale en niveau E6 : 0.40)**
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

CONFOLENS – STADE GARY PAILLER – NNI 161060101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 14/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/06/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/07/2026.

PALLUAUD – STADE PATRICE LACAMBRA – NNI 162540101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/06/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

2.2. Changement de niveau de classement

ST SEVERIN – STADE MUNICIPAL – NNI 163500101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 10/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de changement de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/06/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 187 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LA ROCHELLE – STADE DU PETIT MARSEILLE 1 – NNI 173001301

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 10/06/2023 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/06/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2028.

ROCHEFORT – STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 3 – NNI 172990203

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 14/06/2022 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/06/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 260 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/07/2028.

ROCHFORT – STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 2 – NNI 172990202

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 14/06/2022 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/06/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 221 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ROCHFORT – STADE DU POLYGONE 1 – NNI 172990101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 20/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/06/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 221 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/07/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

COULAURES – COMPLEXE SPORTIF OMNISPORT MICHE GOY - NNI 241379901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/05/2024
 - Hauteur de feu : 7,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 416 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 04/06/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 21/11/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/11/2023.
- Etude d'éclairage en date du 24/07/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 8,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22 m
- Nombre total de projecteurs : 24 projecteurs (ALTIS G4 432L1 20)
- Puissance installée : 37,08 kW
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 43
- Facteur de réflexion : 0,20
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 416 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,88
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,94
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

BORDEAUX – MATMUT ATLANTIQUE – NNI 330630101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau Etravaux jusqu'au 30/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 28/03/2024 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/05/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 2352 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76
 - Points Bis : conformes

– Rapport de vérification du 17/06/2024

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS transmet à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

PODENSAC – STADE PORTE PERE – NNI 333270201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 04/06/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis, à la suite de réglages et maintenance :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/06/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 408 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/07/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ST PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 3 – NNI 402790103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/05/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

MONT DE MARSAN – COMPLEXE DE L'ARGENTE 1 – NNI 401920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 362 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/07/2025.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

TARNOS – PARC DES SPORTS JEAN ANDRE MAYE 2 – NNI 403120102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 14/04/2022 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 7,00m Ligne de Touche ; 20,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 22 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (1 X BVP 528 (1500 W) et 2 X BVP518 (1000W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 42,9
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

TARNOS – PARC DES SPORTS JEAN ANDRE MAYE 4 – NNI 403120104

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 16/10/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 93 m x 48 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 4,00m mini et 6,00m maxi Ligne de Touche ; 22,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP 518 (827 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 117 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

LA SAUVETAT DU DROPT – FOOT5 PALISSADES – NNI 472905501

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 07/05/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis (à la suite de travaux et nouveau contrôle) :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/04/2024.
 - Hauteur de feu : 6,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LAUGNAC – STADE JEAN CABAN 2 – NNI 471400102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/06/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2024.
- Etude d'éclairage en date du 03/03/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 82 m x 55 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 16 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP 518 T45 (600 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 99 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79 Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BESSINES – STADE DU GROS BUISSON – NNI 790340102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis, sans demande d'Avis Préalable et Etude d'éclairage :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/06/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 75 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/07/2028.

ST ROMANS LES MELLE – STADE CHARLES MOREAU – NNI 792950101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/11/2023 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/06/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2028.

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

EXIREUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 791140101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 10/06/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2024.
- Etude d'éclairage en date du 14/05/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 46,9
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 159 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,55

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LE TALLUD – STADE FELIX BRECHOIRE 2 – NNI 793220102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 17/06/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2024.
- Etude d'éclairage en date du 12/06/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 64 m
 - Implantation : Latérale 2 mâts d'un côté et 3 mâts de l'autre côté (asymétrique)
 - Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 12,70m mini et 15,70m maxi Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 15,50 m
 - Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs (AAA-LUX WS2507 ET WS2907 (1550 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5200 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 107 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,28
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86 Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux

MIGNE AUXANCES – STADE ANDRE JARANSSON 1 – NNI 861580101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 04/04/2025.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 JUILLET 2024 – PV N° 11

PAGE 32/34

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable du 09/01/2024 :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/06/2024.
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 291 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73
 - Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/07/2028.

JAUNAY CLAN - GYMNASSE DE LA HAUTE PAYRE - NNI 861159901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/06/2024
 - Hauteur de feu : 6,95m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 321 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 02/07/2028.

JAUNAY CLAN - GYMNASSE DU BOURG - NNI 861159902

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/06/2024
 - Hauteur de feu : 7,40m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 523 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.56
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 02/07/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

LOUDUN – COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI 2 – NNI 861370102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 21/03/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/06/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 124 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.87

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/03/2023.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/06/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/06/2024.
- Etude d'éclairage en date du 13/09/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 64 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 22 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 X BVP 518 T35 (1000 W) et 1 X BVP 528 T35 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5200 K
 - Glare Rating : 41,2
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

²2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **02/07/2024** transmis à la CFTIS, validé le **11/07/2024** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 septembre 2024
Date limite envoi dossiers : 27/08/2024